



FORÊT INDIVISE DE HAGUENAU

Compte-rendu

du 1^{er} Comité de Pilotage

3 septembre 2015



La réunion du Comité de pilotage s'est tenue à la salle de la douane au centre-ville de Haguenau. L'instance se compose de 34 membres dont 21 étaient présents ce jour, accompagnés des membres des services de l'ONF et de la Ville de Haguenau, co-animateurs de la démarche.

Accueil – mots d'introduction

La démarche Forêt d'Exception constitue une **démarche ambitieuse pour le territoire**, qui dépasse largement le cadre de la gestion forestière classique. Ce projet porteur doit conduire à une **valorisation** de la forêt qui représente un fort potentiel tant sur le plan économique que sur le plan de la préservation de la biodiversité. La mise en avant de la forêt à différentes échelles aura pour effet de porter à la connaissance le **rôle de cet espace naturel dans le territoire dans lequel il s'insère**.

Au-delà des actions, l'intérêt de la démarche porte sur la capacité des partenaires à se mobiliser dans la concertation. Celle-ci doit aboutir à un vrai **consensus** sur la **stratégie commune** pour l'avenir de la forêt.

Présentation du label

La démarche Forêt d'Exception est un label et non un statut de protection qui a pour objectif de mettre en valeur le **patrimoine forestier sous toutes ses facettes**. Il comporte une **dimension innovante et démonstrative**. En général l'axe « **accueil du public** » fait l'objet des premières attentions car ce sujet est rarement traité en priorité dans la gestion forestière classique.

Aujourd'hui le réseau comporte 19 forêts dont 4 sont labellisées, la première (Fontainebleau) en 2001. Le retour d'expérience au niveau national permet d'identifier essentiellement deux **plus-values** à ce label : **l'efficacité** de la démarche due à la lisibilité des étapes et à la mise en œuvre d'actions dès le départ ; la **fidélisation des partenaires** favorisée par la solidité du dispositif de concertation.

Mise en place du dispositif de concertation

La forêt de Haguenau est la **première forêt indivise à entrer dans le réseau Forêt d'Exception**. Toutes les autres forêts sont domaniales. Cette spécificité nécessitera une adaptation du dispositif de concertation.

Cette situation particulière a fait l'objet de **recommandations du Comité National d'Orientation** Forêt d'Exception au moment de la présélection de la forêt Indivise de Haguenau (recommandations citées ici pour les porter à la connaissance des membres du Comité de pilotage) :

- *Reformuler les valeurs portées par la forêt et exprimer son originalité au sein du réseau national Forêt d'Exception ;*
- *Expliciter les apports de l'indivision dans le domaine de la gouvernance de la gestion forestière,*
- *Equilibrer la composition du Comité de pilotage local, en dépassant la relation bilatérale entre la Ville et l'ONF, et en invitant les autres parties prenantes locales dans leur diversité (collectivités, associations, acteurs économiques).*

C'est ainsi que la Ville de Haguenau et l'ONF ont proposé la **nomination du Sous-Préfet de Haguenau comme Président du Comité de pilotage « Haguenau – Forêt d'Exception »**. Cette proposition constitue une adaptation locale du cadrage national de la démarche qui prévoit une présidence assurée par un élu local.

M. le Sous-Préfet d'Haguenau accepte cette mission mais précise que le portage politique du projet ne sera pas de son rôle.

La composition du Comité de pilotage et la nomination de son Président sont acceptées par l'ensemble des membres présents. Deux instances supplémentaires seront associées comme membres du Comité de pilotage : la Direction Départementale des Territoires (absente ce jour) et la Chambre d'Agriculture.

La composition et la thématique des groupes de travail ou commissions techniques a fait débat au sein de l'assemblée. Le choix du nom de ces instances, de leur rôle, de leur composition et de leur domaine de compétence seront réétudiés par le Comité de pilotage. Sur ce dernier point en particulier, une attention particulière devra être portée sur la vision globale des thématiques (exemple pris en séance de l'accueil du public).

Présentation du diagnostic partagé de la forêt

Une version de travail du diagnostic a été distribuée aux participants et présentée oralement. Ce document de travail évolue encore aujourd'hui en fonction des remarques formulées par quelques partenaires.

Les caractéristiques de la forêt indivise de Haguenau ont été organisées par niveau selon une échelle d'organisation du territoire (locale, régionale, nationale, communautaire).

Premières réflexions sur le protocole d'accord

M. le Sous-Préfet insiste sur la nécessité de définir des axes de travail précis, dont la formulation convient à tous, afin de **donner du sens aux actions qui seront entreprises**. L'originalité de la forêt devra être mise en avant. Les membres du Comité de pilotage auront à choisir le **bon équilibre entre protection et valorisation de la forêt indivise de Haguenau**.

Les membres de l'assemblée se prononcent à leur tour sur des axes de travail :

- La valorisation de l'essence locale « Pin de Haguenau » à travers un label de qualité ;
- L'amélioration de la connaissance du patrimoine archéologique en forêt et à travers elle une meilleure sensibilisation de la population locale à sa protection ;
- Le développement de l'offre touristique en forêt, avec les exemples du vélo (objet d'un vaste programme de développement porté par la Communauté de communes de la Région de Haguenau), et du géo-caching ;
- Le développement d'actions de sensibilisation à l'environnement (« connaître pour protéger et respecter ») ;
- La préservation de la biodiversité car le patrimoine naturel constitue un atout indéniable de la forêt indivise de Haguenau.

Calendrier prévisionnel

L'actualité de la démarche sera riche au mois de septembre avec la **2^{ème} série d'ateliers participatifs** consacrée à la préparation du protocole d'accord (le 15) et la manifestation **« Débranche en forêt ! »** qui célébrera l'entrée dans la démarche (le 26).

Le Comité de pilotage prévoit de se réunir la prochaine fois au mois de **janvier 2016** afin d'étudier une première version du protocole d'accord avec l'objectif de signer le document officiel dans le courant de l'année.

